



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à 17h30, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le quatre avril deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1^{er} Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie - BARON Bernard - BLIGAND Daniel - BRISSON Roland - CAGNATO Frédéric - CAILLAUT Sébastien - DELALANDE Elisabeth - DESAIX Ludovic - DUPRÉ-SÉGOT Danielle - DUTREILH Marie-Claude - FOUCHET Mathilde - GLOMOT Pascal - LAINE Nicolas - LEGRESY Valérie - PAILLIER Sophie - PALLEAU Bruno - PILLE Pascal - RIPART Christine - ROUSSEAU Dominique - TRISTANT Patrick - VIGNAU Olivier

Absents excusés avec pouvoirs : BECKER Bernadette (procuration à BRISSON Roland) – CHAUVAT Mayline (procuration à PALLEAU Bruno) – FORT Jean-Michel (procuration à DESAIX Ludovic) - PENNEROUX Sylvie (procuration à ALAUME Virginie) - VARVOU Nathalie (procuration à RIPART Christine)

Absents : CHAUMETTE Baptiste - CHENOT Laurence - PASQUIER Daniel

Secrétaire de Séance : Pascal PILLE

Membres en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 26

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer valablement



Ordre du jour :

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- 2/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2024
- 3/ Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire conformément aux délibérations du 13 juin 2020 et du 21 janvier 2021
- 4/ FINANCES – ASSURANCES : Rapport n°2024-04-24_Grêle 2022 / accord transactionnel avec l'assureur SMACL

&&&

1 / Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, il appartient au Conseil Municipal de nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Elit Monsieur Pascal PILLE

🌀🌀🌀

2 / Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2024

Mme le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2024 à l'assemblée délibérante. Il est approuvé à l'unanimité.

🌀🌀🌀

3/ Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire conformément aux délibérations du 13 juin 2020 et du 21 janvier 2021

N°	Date	Service	Nature	Objet	Fournisseur	Montant TTC
2024-88	19/03/2024	DST	Devis	Fournitures pour fabrication de panneaux électoraux	Chausson Matériaux	2 396,03 €
2024-89	19/03/2024	DST	Devis	Papier pour photocopies et imprimantes	Fabregue	3 698,40 €
2024-90	19/03/2024	DST	Devis	Petites fournitures pour le stade	Caahmro	1 353,64 €
2024-91	26/03/2024	DST	Commande	Fournitures pour travaux de voirie	Guignard Carrières	2 012,69 €
2024-92	26/03/2024	DST	Commande	Réparation des arroseurs du stade	Terideal	2 707,20 €
2024-93	27/03/2024	DST	Devis	Extension de l'éclairage public Impasse des Chasseurs	Spie Citynetworks	2 146,80 €
2024-94	28/03/2024	AG	Contrat	Contrat de cession du spectacle Asphodèle Jil Caplan	Far Production	3 165,00 €
2024-95	28/03/2024	DST	Devis	Réparation de la toiture de salle informatique école J. Prévert	Smac	1 824,10 €
2024-96	28/03/2024	AG	Commande	Chocolats pour la chasse aux œufs	Auchan	1 130,56 €
2024-97	28/03/2024	AG	Devis	2 PC portables et licence microsoft office famille	Berry Buro	3 813,60 €
2024-98	29/03/2024	DESVA	Commande	Fournitures scolaires	Librairie Laïque	4 136,00 €

				annuelles : école LaFadette		
2024-99	29/03/2024	DESVA	Commande	Fournitures scolaires annuelles : école Jacques Prévert	Librairie Laïque	7 480,00 €
2024-100	29/03/2024	DESVA	Commande	Fournitures scolaires annuelles : groupe scolaire F. Rabelais	Librairie Laïque	7 216,00 €
2024-101	03/04/2024	DST	Devis	Produits d'entretien divers bâtiments	Nickel Propre	1 228,95 €
2024-102	03/04/2024	DESVA	Commande	Achat de calculatrices fin scolarité CM2	Librairie Laïque	1 036,00 €

Aucune remarque n'étant apportée, le Conseil Municipal a pris acte des décisions.

&&&

4/ FINANCES – ASSURANCES : Rapport n°2024-04-24_Grêle 2022 / accord transactionnel avec l'assureur SMACL

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Suite à plusieurs négociations avec notre assurance, un accord a été trouvé pour un montant de 1 726 447,00 €, sachant que la Commune pourra récupérer le FCTVA (année N+1).

Au regard :

- des efforts faits par l'assureur,
- de la limitation du recours à une ligne de trésorerie ou d'un prêt relais et donc des frais financiers économisés,
- de la limitation du travail administratif de relation avec l'assureur dans la gestion et le suivi du sinistre,

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer l'accord transactionnel proposé par la SMACL à hauteur de 1 726 447,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la signature de l'accord transactionnel proposé par la SMACL aux conditions exposées,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

&&&

5/ FINANCES – ASSOCIATIONS : Rapport n°2024-04-25 USP OMNISPORTS - Convention financière

Rapporteur : M. Roland BRISSON, Adjoint à l'animation municipale, sport – associations

Lorsqu'une autorité administrative attribue une subvention d'un montant supérieur au seuil défini par décret (23.000 €), elle doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée (article 10 – Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000).

Or la Commune du Poinçonnet a attribué une subvention totale de 84 600 ,00 € à l'Union Sportive Omnisports du Poinçonnet dont 48 640,00 € pour le fonctionnement de l'association et

des sections, 8 960,00 € pour l'organisation de manifestations exceptionnelles par les différentes sections, 27 000,00 € pour l'équipe de NF1 du Poinçonnet Basket.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention financière avec l'USP Omnisports pour pouvoir procéder au mandatement de la subvention sur la base du projet ci-annexé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention financière avec l'USP Omnisports,
- **VALIDE** le principe de versement de la subvention sur la base du projet ci-annexé,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6574,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

&&&

6/ Questions diverses

➤ Prochain Conseil municipal le 23 mai 2024

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 17 H 40

Le Secrétaire de séance



Pascal PILLE

Le Maire,



Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Toutes les pièces sont consultables en Mairie, le Procès-Verbal sera consultable en Mairie après sa validation par le Conseil Municipal.